

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLABORATION DES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

REUNION DE HAUT NIVEAU DU PARTENARIAT « ASSAINISSEMENT ET EAU POUR TOUS »
(11 AVRIL 2014)

1. Contexte

La Réunion de Haut Niveau du Partenariat « Assainissement et Eau pour Tous » (*Sanitation and Water for All* - SWA), aura lieu le 11 avril 2014 à Washington. A cette occasion, les Etats partenaires, dont la France, présenteront de nouveaux engagements en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Partenariat de gouvernements, de bailleurs, d'organisations de la société civile et d'organisations multilatérales, SWA est une plateforme politique qui encourage le dialogue de haut niveau et une action coordonnée visant à assurer un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

En tant que point focal de la société civile française pour le Partenariat SWA, la Coalition Eau souhaite partager ses recommandations avec le gouvernement pour l'élaboration des nouveaux engagements de la France dans le secteur. Ceux-ci devront s'inscrire dans la poursuite des engagements de la Réunion de Haut Niveau précédente (2012), tout en fixant de nouveaux objectifs ambitieux à horizon 2016. Conformément aux indications de SWA¹, les engagements devront être « SMART », afin de faciliter leur mise en œuvre et leur suivi.

2. Recommandations

La France doit saisir l'opportunité de la Réunion du Partenariat SWA pour réaffirmer sa détermination à favoriser la mise en œuvre effective, au plan mondial, du droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. Dans ce contexte, la Coalition Eau recommande que les éléments suivants, non exhaustifs, soient pris en compte par le gouvernement dans l'élaboration des engagements de la France.

⇒ **Fixer un objectif annuel de couverture en eau et assainissement, avec une attention particulière pour les plus démunis :**

A l'image des engagements d'autres Etats membres du groupe « bailleurs » de SWA, la France pourrait fixer un objectif annuel de couverture en eau et assainissement, exprimé en nombre de personnes ayant bénéficié d'un accès à l'eau et à l'assainissement grâce aux projets soutenus. Cet engagement devrait viser un objectif plus ambitieux que le nombre de personnes actuellement touchées (en prenant comme référence les données issues de l'Agence Française de Développement²), tout en ciblant prioritairement les populations ayant les plus forts défis à relever, en particulier les populations rurales des Pays les Moins Avancés d'Afrique subsaharienne. La question des inégalités d'accès, sans cesse croissantes, doit faire l'objet d'une attention particulière des bailleurs.

⇒ **Soutenir la mise en œuvre de plans sectoriels pour le secteur et le renforcement des capacités :**

En parallèle des projets d'accès, la France devrait appuyer la définition et la mise en œuvre opérationnelle de stratégies et de plans sectoriels nationaux pour le secteur, afin de favoriser une approche long-terme. Dans ce

¹ Developing SMART commitments for the 2014 High Level Meeting, Guidance for donors and development banks, Sanitation and Water for All.

² Bilan du Cadre d'Intervention Sectoriel (CIS) de l'Agence Française de Développement 2010-2012.

contexte, le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités des acteurs locaux est un élément clé, tout comme la sensibilisation des populations aux problématiques d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

➤ Augmenter les financements pour l'eau et l'assainissement :

Selon l'étude de la Coalition Eau sur l'aide publique au développement (APD) française pour le secteur de l'eau et l'assainissement³, les prêts sont l'instrument privilégié de la France pour intervenir dans le secteur. La faiblesse des dons limite considérablement la capacité de la France à apporter son soutien aux pays ayant les plus forts besoins, en particulier pour des projets en zone rurale. Afin de répondre aux enjeux en la matière, la Coalition Eau demande que cette part des dons soit rehaussée afin d'atteindre 100 millions d'euros par an et ce, dès 2015.

Parallèlement à l'aide de l'Etat, les mécanismes de solidarité décentralisés (principe du 1% solidaire de la loi Oudin) doivent être promus activement au niveau international, comme ressources additionnelles à l'APD et non en substitution à celle-ci.

Enfin, une partie du produit de la Taxe sur les Transactions Financières consacré au développement pourrait être pérennisée et dédiée chaque année au financement de projets d'eau et d'assainissement.

➤ Renforcer l'action humanitaire dans les crises liées à l'eau :

Dans la continuité de ses engagements précédents, la France devrait s'engager à renforcer son action humanitaire dans les crises liées à l'eau, tant dans les aspects de prévention et de réponse aux crises que d'articulation avec la reconstruction. En particulier, il est nécessaire d'augmenter la part de l'aide consacrée à la Réduction des Risques de Désastres et d'apporter des solutions opérationnelles et des solutions de financement dans la phase de transition entre urgence et développement.

➤ Accroître la transparence et la redevabilité de la politique française dans le secteur :

L'Agence Française de Développement a publié en 2013 un bilan du Cadre d'Intervention Sectoriel (CIS) Eau et assainissement 2010-2012. Cet effort de transparence devrait être généralisé à l'ensemble de l'action des différents bailleurs de l'Etat, afin de fournir un bilan annuel complet de l'aide française dans le domaine de l'eau. Ces efforts devraient également être étendus à l'action humanitaire d'urgence.

De la même façon, une évaluation de la politique sectorielle de l'APD française pour le secteur devrait être menée de façon indépendante tous les trois ans au minimum, en associant des parlementaires et la société civile à la définition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Enfin, la Coalition Eau demande la mise en place d'un espace de concertation sectoriel, en lien avec le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), où se discuteraient les politiques de développement pour le secteur et qui serait placé sous haut patronage politique.

➤ Favoriser la priorisation politique du secteur au niveau international, via l'adoption d'un Objectif de développement post-2015 dédié à l'eau :

L'un des obstacles majeurs à l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement est le manque de priorisation politique de ces enjeux. Pour assurer la visibilité de ces questions au niveau international et susciter l'action, la France pourrait s'engager à soutenir, aux côtés d'autres partenaires de SWA, l'adoption d'un Objectif de développement post-2015 dédié à l'eau. Cet objectif devrait permettre la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement (accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène), tout en favorisant la gestion durable et intégrée des ressources en eau, la préservation des ressources et la résilience aux crises liées à l'eau.

La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises mobilisées pour promouvoir un accès à l'eau et à l'assainissement pérenne pour tous.

ONG membres : ACAD, Action contre la Faim, ADEDE, AVSF, CCFD, Coopération Atlantique Guinée 44, CORAIL, CRID, 4D, East, Eau Sans Frontières International, Eau Vive, GRDR, Green Cross International, GRET, Hydraulique Sans Frontières, Ingénieurs Sans Frontières, Initiative Développement, Kynarou, Les Amis de la Terre, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, Secours Islamique France, Sherpa, Solidarité Eau Europe, Toilettes du Monde, Triangle Génération Humanitaire, WECF.

Contact : Kristel MALEGUE, Coordinatrice : kristel.malegue@coalition-eau.org / 01 41 58 52 77 / www.coalition-eau.org

³ Etude de la Coalition Eau, Analyse de l'aide publique au développement de la France pour le secteur de l'eau et l'assainissement (2007-2011), publiée en août 2013.